Image not found or type unknown

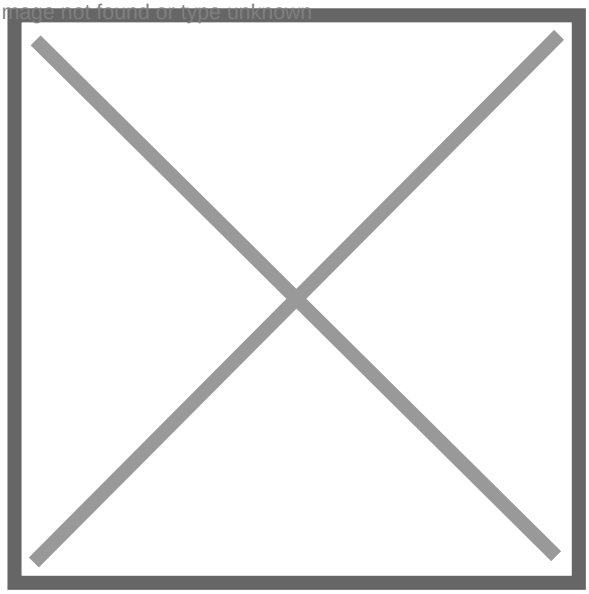

Est-il possible de casser un lien de parenté?

Par **jaiunequestion**, le **28/02/2009** à **14:06**

Je souhaite "casser le lien de parenté" qui me rattache à ma "mère".
Je ne sais pas si cela est possible. Ce n'est pas pour des questions d'argent puisqu'au contraire, en vue d'un éventuel héritage, j'y perdrait.
J'ai lu dans certains forum qu'une telle procédure en raison de l'article 205 (pas sûre) était impossible à moins que le parent en question n'aie fait défaut à sa qualité de parent, ce qui est le cas mais que je ne peux prouver.
Je ne pourrai jamais prouver que ma mère me battait régulièrement (toujours avec attention, les coups n'étaient jamais portés aux endroits visibles) depuis l'âge de 5 ans, ni que je subissait une torture morale et psychologique permanente de sa part. Jusqu'à mes 16 ans, je n'ai jamais réfléchi à l'avenir car je ne voyais qu'une seule issue: le suicide; je ne pensait pas pouvoir tenir jusqu'à ma majorité. Je me suis rendue compte qu'en choisissant les bonnes études (à mes frais), que je pourrais m'en sortir et partir de chez elle (ce que j'ai fais à 19 ans). J'ai aujourd'hui 22 ans et cette femme n'admet toujours pas ni ne semble être consciente de ce qu'elle m'a fait subir (elle a même nié des faits pourtant difficiles à oublier lorsqu'on en est l'auteur).
Je ne peux ni ne veux sur ce forum vous lister tout ce qui fait que cet individu n'est et n'a jamais été un parent au sens moral et affectif pour moi.
Malheureusement reste ce lien juridique que je souhaite supprimer, anéantir à tout jamais. Je ne veux plus jamais être lié en quelque manière que ce soit à cet être néfaste que je ne peux plus nommer "mère" depuis bien longtemps déjà.
Quels sont mes recours juridiques?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés